

**ANNEXE 1 AU PROCÈS-
VERBAL**

FEUILLE DE PROCLAMATION n° 4 / 4

[illegible]

le 15 mars 2026

Les membres du bureau.



- Cinq membres (communes de moins de 100 habitants) ;
- Neuf membres (communes de 100 à 499 habitants) ;
- Treize membres (communes de 500 à 999 habitants).